



**Trente- Septième Réunion Ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé
des questions de sécurité en Afrique centrale
N'Djamena, du 19 au 23 décembre 2013**

APPEL DE N'DJAMENA

Nous,

**Ministres des Affaires Etrangères et Chefs de Délégations des Etats
membres du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des
Questions de Sécurité en Afrique Centrale ;**

Réunis à N'Djamena, République du Tchad, à l'occasion de la 37^{ème} Réunion
Ministérielle dudit Comité ;

Préoccupés par la détérioration continue de la situation sécuritaire et
humanitaire, amplifiée par les confrontations inter communautaires à caractère
religieux en République Centrafricaine ;

Considérant la Décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine du
17 juin 2013 en sa 380^{ème} Réunion, créant la Mission Internationale de Soutien
en RCA sous conduite africaine (MISCA) ;

Considérant le Communiqué de la Troisième Réunion du Groupe International de
Contact sur la RCA, tenue à Bangui le 08 novembre 2013 ;

Reitérant notre ferme engagement à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013 et
la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013 comme fondement juridique de la
Transition en RCA ;

Nous référant à la Déclaration de Kigali du 23 août 2013,

Prenant en compte le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région
de l'Afrique Centrale et de la transformation de la RCA en sanctuaire des
groupes armés, y compris la LRA ;

**Nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique,
sécuritaire et humanitaire en République Centrafricaine ;**

Invitons tous les acteurs politiques centrafricains à respecter les engagements
contenus dans la Déclaration de N'Djamena et de sa Feuille de route ;

Lançons un appel à la poursuite du dialogue politique en vue de la tenue d'une conférence nationale inclusive et encourageons les leaders religieux à poursuivre leurs efforts de médiation et de conciliation entre les communautés chrétiennes et musulmanes ;

Condamnons toute instrumentalisation de la religion ;

Condamnons fermement tous les actes de violence commis par les différents groupes armés contre les populations civiles et contre les forces de la MISCA ainsi que les Forces françaises ;

Réaffirmons l'engagement de nos Etats à appuyer le processus de transition en RCA et invitons les Etats membres du Comité à s'impliquer activement dans toutes les actions visant à la résolution de la crise centrafricaine ;

Saluons l'adoption des résolutions 2121 (2013) et 2127 (2013) par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la République Centrafricaine ;

Lançons un appel à tous les Etats membres du Comité à contribuer de manière significative à la mise en place effective de la MISCA notamment par la mise à disposition des personnels requis et du soutien logistique ;

Saluons le transfert d'autorité de la FOMAC à la MISCA intervenu le 19 décembre 2013 ;

Nous félicitons de l'engagement pris par le Rwanda et la République Démocratique du Congo de contribuer en troupes à la MISCA ;

Lançons également un appel aux partenaires multilatéraux et bilatéraux pour un appui financier et logistique conséquent à la situation humanitaire en RCA et à la MISCA et prenons note des dispositions contenues dans la résolution 2127 relative à l'organisation d'une Conférence des Donateurs ;

Réitérons notre appel à tous les membres du Groupe International de Contact, ainsi qu'au reste de la Communauté Internationale à tenir leurs engagements en apportant leur contribution au Fonds Fiduciaire pour la RCA ;

Exprimons notre gratitude à l'endroit des différents partenaires, notamment la France, les Etats Unis d'Amérique et l'Union Européenne qui soutiennent les efforts de stabilisation et de rétablissement de la paix et de la sécurité en RCA ;

Exhortons la Communauté internationale à continuer à accorder toute l'attention nécessaire à la situation en RCA et à en faire une priorité.

Fait à N'Djamena le 22 décembre 2013